

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

DECISION DU PRESIDENT
N° D2025-043

Objet : Convention entre la CCPA et la Société SULO pour la mise à disposition gratuite d'un local professionnel

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de signature des contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes est locataire d'un local professionnel situé à Lacraz Route de Villebois à Serrières-de-Briord (01470) ;

CONSIDERANT les besoins de la Société SULO pour le montage, le stockage et la distribution des bacs jaunes de tri ;

- **DECIDE** de signer une convention de mise à disposition gratuite de ce local professionnel à la Société SULO, du 15 mai au 11 juillet 2025 (convention annexée à la présente décision).

En application du code général des collectivités territoriales,

il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 3 juin 2025

Publiée le **03 JUIN 2025**

Fait à Chazey-sur-Ain, le 3 juin 2025.

Le Président
de la Communauté de communes,

Jean-Louis GUYADER

